

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21830116600094	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
---------------------------------------	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESOR PUBLIC ST MAXIMIN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT SAINT MAXIMIN (2)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	25
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférés	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	29
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 484 621,15	1 218 254,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 266 367,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 484 621,15	1 484 621,15

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 594 441,42	689 495,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	89 188,30	87 307,50
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 906 827,22
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 683 629,72	1 683 629,72

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 168 250,87	3 168 250,87
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	86 546,73	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	94 199,00	0,00	97 300,15	97 300,15	97 300,15
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	657 000,00	0,00	661 116,00	661 116,00	661 116,00
Total des dépenses de gestion des services		837 745,73	0,00	858 416,15	858 416,15	858 416,15
66	Charges financières	62 618,00	0,00	59 310,00	59 310,00	59 310,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		930 363,73	0,00	944 726,15	944 726,15	944 726,15
023	Virement à la section d'investissement (6)	200 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	352 000,00		359 895,00	359 895,00	359 895,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		552 000,00		539 895,00	539 895,00	539 895,00
TOTAL		1 482 363,73	0,00	1 484 621,15	1 484 621,15	1 484 621,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 484 621,15
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	988 000,00	0,00	1 020 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	54 000,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 042 000,00	0,00	1 079 000,00	1 079 000,00	1 079 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 042 020,00	0,00	1 079 000,00	1 079 000,00	1 079 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	139 756,00		139 254,00	139 254,00	139 254,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		139 756,00		139 254,00	139 254,00	139 254,00
TOTAL		1 181 776,00	0,00	1 218 254,00	1 218 254,00	1 218 254,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	266 367,15
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 484 621,15
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	400 641,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
21	Immobilisations corporelles	160 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 213 516,60	89 188,30	1 181 667,42	1 181 667,42	1 270 855,72
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 413 516,60	89 188,30	1 382 667,42	1 382 667,42	1 471 855,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000,00	0,00	72 520,00	72 520,00	72 520,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	71 000,00	0,00	72 520,00	72 520,00	72 520,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 484 516,60	89 188,30	1 455 187,42	1 455 187,42	1 544 375,72
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	139 756,00		139 254,00	139 254,00	139 254,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	139 756,00		139 254,00	139 254,00	139 254,00
	TOTAL	1 624 272,60	89 188,30	1 594 441,42	1 594 441,42	1 683 629,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 683 629,72
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	49 350,00	87 307,50	54 600,00	54 600,00	141 907,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	49 350,00	87 307,50	54 600,00	54 600,00	141 907,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
106	Réserves (7)	60 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	65 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	114 350,00	87 307,50	149 600,00	149 600,00	236 907,50
021	Virement de la section d'exploitation (4)	200 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	352 000,00		359 895,00	359 895,00	359 895,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	552 000,00		539 895,00	539 895,00	539 895,00
	TOTAL	666 350,00	87 307,50	689 495,00	689 495,00	776 802,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	906 827,22
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 683 629,72

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	400 641,00
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	100 000,00		100 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 300,15		97 300,15
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	661 116,00		661 116,00
66	Charges financières	59 310,00	0,00	59 310,00
67	Charges exceptionnelles	27 000,00	0,00	27 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	359 895,00	359 895,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		180 000,00	180 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		944 726,15	539 895,00	1 484 621,15

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 484 621,15
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	139 254,00	139 254,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	72 520,00	0,00	72 520,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	81 000,00	0,00	81 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	120 000,00	0,00	120 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 270 855,72	0,00	1 270 855,72
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 544 375,72	139 254,00	1 683 629,72

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 683 629,72
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 020 000,00		1 020 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	59 000,00		59 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	139 254,00	139 254,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 079 000,00	139 254,00	1 218 254,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	266 367,15
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 484 621,15
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	25 000,00	0,00	25 000,00
13	Subventions d'investissement	141 907,50	0,00	141 907,50
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		359 895,00	359 895,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		180 000,00	180 000,00
Recettes d'investissement – Total		166 907,50	539 895,00	706 802,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	906 827,22
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	70 000,00
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 683 629,72
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	86 546,73	100 000,00	100 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Sous-traitance générale	40 000,00	45 000,00	45 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	26 000,00	42 000,00	42 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	1 000,00	1 000,00	1 000,00
618	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 546,73	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	94 199,00	97 300,15	97 300,15
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	261,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 202,00	1 220,00	1 220,00
6411	Salaires, appointements, commissions	65 999,00	68 980,00	68 980,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 061,00	8 130,00	8 130,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	16 807,00	16 876,00	16 876,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	522,00	527,00	527,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	250,00	250,15	250,15
648	Autres charges de personnel	1 097,00	817,00	817,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	657 000,00	661 116,00	661 116,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	12 000,00	6 000,00	6 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	630 000,00	640 116,00	640 116,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		837 745,73	858 416,15	858 416,15
66	Charges financières (b) (8)	62 618,00	59 310,00	59 310,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	62 810,00	59 500,00	59 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-192,00	-190,00	-190,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	27 000,00	27 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	27 000,00	27 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		930 363,73	944 726,15	944 726,15
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00	180 000,00	180 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	352 000,00	359 895,00	359 895,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	352 000,00	359 895,00	359 895,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		552 000,00	539 895,00	539 895,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		552 000,00	539 895,00	539 895,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 482 363,73	1 484 621,15	1 484 621,15

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 484 621,15

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME - ASSAINISSEMENT SAINT MAXIMIN - BP - 2019

Montant des ICNE de l'exercice	2 957,53
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-3 147,53
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-190,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	988 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
704	Travaux	80 000,00	105 000,00	105 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	870 000,00	880 000,00	880 000,00
7068	Autres prestations de services	38 000,00	35 000,00	35 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	54 000,00	59 000,00	59 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	0,00	5 000,00	5 000,00
7588	Autres	54 000,00	54 000,00	54 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 042 000,00	1 079 000,00	1 079 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	20,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	20,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 042 020,00	1 079 000,00	1 079 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	139 756,00	139 254,00	139 254,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	139 756,00	139 254,00	139 254,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		139 756,00	139 254,00	139 254,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 181 776,00	1 218 254,00	1 218 254,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	266 367,15
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 484 621,15

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	40 000,00	81 000,00	81 000,00
2031	Frais d'études	20 000,00	71 000,00	71 000,00
2033	Frais d'insertion	20 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	160 000,00	120 000,00	120 000,00
21562	Service d'assainissement	80 000,00	80 000,00	80 000,00
2182	Matériel de transport	80 000,00	40 000,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 213 516,60	1 181 667,42	1 181 667,42
2313	Constructions	35 000,00	30 000,00	30 000,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	1 178 516,60	1 151 667,42	1 151 667,42
Total des dépenses d'équipement		1 413 516,60	1 382 667,42	1 382 667,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000,00	72 520,00	72 520,00
1641	Emprunts en euros	71 000,00	72 520,00	72 520,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		71 000,00	72 520,00	72 520,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 484 516,60	1 455 187,42	1 455 187,42
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	139 756,00	139 254,00	139 254,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	139 756,00	139 254,00	139 254,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	10 736,00	10 233,00	10 233,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	28 597,00	28 598,00	28 598,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	51 629,00	51 629,00	51 629,00
13918	Autres subventions d'équipement	48 794,00	48 794,00	48 794,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		139 756,00	139 254,00	139 254,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 624 272,60	1 594 441,42	1 594 441,42

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	89 188,30
----------------------------	-----------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 683 629,72
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	49 350,00	54 600,00	54 600,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	49 350,00	54 600,00	54 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		49 350,00	54 600,00	54 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 000,00	95 000,00	95 000,00
10222	FCTVA	5 000,00	25 000,00	25 000,00
1068	Autres réserves	60 000,00	70 000,00	70 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		65 000,00	95 000,00	95 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		114 350,00	149 600,00	149 600,00
021	Virement de la section d'exploitation	200 000,00	180 000,00	180 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	352 000,00	359 895,00	359 895,00
28031	Frais d'études	300,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments d'exploitation	199 000,00	198 846,00	198 846,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	11 600,00	11 571,00	11 571,00
281532	Réseaux d'assainissement	133 500,00	136 370,00	136 370,00
281562	Service d'assainissement	300,00	556,00	556,00
28182	Matériel de transport	7 300,00	12 552,00	12 552,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		552 000,00	539 895,00	539 895,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		552 000,00	539 895,00	539 895,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		666 350,00	689 495,00	689 495,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	87 307,50
----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	906 827,22
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 683 629,72
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 01/01/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 927 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)					1 927 000,00								
009	CASSE DEPARGNE	10/06/2008	25/06/2008	25/09/2008	927 000,00	F	Taux fixe à 4,83 %	4,83	4,92	T	P	O	A-1
010	CREDIT AGRICOLE	13/08/2009	26/08/2009	26/11/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,54 %	4,54	4,62	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général					1 927 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				1 295 189,77						72 519,36	59 466,56	2 954,21
1641 Emprunts en euros (total)				1 295 189,77						72 519,36	59 466,56	2 954,21
009	N		A-1	665 169,77	14,48	F	Taux fixe à 4,83 %	4,92		32 519,36	31 545,56	424,42
010	N		A-1	630 000,00	15,65	F	Taux fixe à 4,54 %	4,62		40 000,00	27 921,00	2 528,79
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		1 295 189,77						72 519,36	59 466,56	2 954,21

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (csp) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours	2				
	Montant en euros	100.00%				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1 295 190 €				
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2019	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnd, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Index	Niveau de taux (6)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux (6)						
Taux fixe (total)											
Taux variable simple (total)											
Taux complexe (total) (2)											
Total							0,00	0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES

A1.6

A1.6 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	28/09/2011

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Station d'épuration – génie civil et équipement	20 ans	28/09/2011
L	Réseaux des canalisations d'assainissement	50 ans	28/09/2011
L	Branchements d'assainissement en réseau	15 ans	28/09/2011
L	Logiciel	2 ans	28/09/2011
L	Véhicules	5 ans	28/09/2011
L	Matériel de bureau	7 ans	28/09/2011
L	Matériel informatique	5 ans	28/09/2011
L	Outillage et matériel d'exploitation ou de TP	10 ans	28/09/2011
L	Frais d'étude non suivie de réalisation	5 ans	28/09/2011

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		211 774,00	211 774,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		72 520,00	72 520,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	72 520,00	72 520,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		139 254,00	139 254,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	139 254,00	139 254,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	211 774,00	89 188,30	0,00	300 962,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		564 895,00	III 564 895,00
Ressources propres externes de l'année (a)		25 000,00	25 000,00
10222	FCTVA	25 000,00	25 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		539 895,00	539 895,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
281311	Bâtiments d'exploitation	198 846,00	198 846,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	11 571,00	11 571,00
281532	Réseaux d'assainissement	136 370,00	136 370,00
281562	Service d'assainissement	556,00	556,00
28182	Matériel de transport	12 552,00	12 552,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	180 000,00	180 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	564 895,00	87 307,50	906 827,22	70 000,00	1 629 029,72

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	300 962,30
Ressources propres disponibles	IV	1 629 029,72
Solde	V = IV – II (6)	1 328 067,42

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice volés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

	IV
	C1.1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0	0	0	0	0	0
Directeur général des services		0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services		0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques		0	0	0	0	0	0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	1	0	1
REDACTEUR	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	0	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE (g)		0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE (h)		0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION (i)		0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE (j)		0	0	0	0	0	0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2	0	2	2	0	2

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NDR : INT9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 %, (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (lex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

	IV
	C1.1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2019

Article R2311-13 du CGCT

Fiche de calcul des résultats 2018 prévisionnels

Section	Résultat 2017 reporté	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat Exercice 2018	Résultat de la clôture
Investissement	1 145 534,14		673 913,63	435 206,71	-238 706,92	906 827,22
Fonctionnement	360 587,73	60 000,00	1 243 150,79	1 278 930,21	35 779,42	336 367,15
Total	1 506 121,87	60 000,00	1 917 064,42	1 714 136,92	-202 927,50	1 243 194,37

Lors de l'élaboration du Budget primitif 2019 du budget annexe de l'assainissement de la commune de Saint-Maximin, il a été procédé au report anticipé des résultats de l'exercice avant le vote du compte administratif et l'affectation du résultat, à savoir :

Excédent de fonctionnement	336 367,15
Excédent d'investissement	906 827,22

Le Maire
Horace Lanfranchi



Vu le comptable



Fabienne ARLAUD
Comptable des Finances
Publiques



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 867 771,64	1 500 582,73	3 368 354,37
Titres de recettes émis (b)	435 206,71	1 293 284,37	1 728 491,08
Réductions de titres (c)		14 354,16	14 354,16
Recettes nettes (d = b - c)	435 206,71	1 278 930,21	1 714 136,92
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 867 771,64	1 500 582,73	3 368 354,37
Mandats émis (f)	696 605,93	1 598 075,46	2 294 681,39
Annulations de mandats (g)	22 692,30	354 924,67	377 616,97
Dépenses nettes (h = f - g)	673 913,63	1 243 150,79	1 917 064,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		35 779,42	
(h - d) Déficit	238 706,92		202 927,50

20400 - ASST - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME					
Investissement	1 145 534,14		-238 706,92		906 827,22
Fonctionnement	360 587,73	60 000,00	35 779,42		336 367,15
Sous-Total	1 506 121,87	60 000,00	-202 927,50		1 243 194,37
TOTAL III	1 506 121,87	60 000,00	-202 927,50		1 243 194,37
TOTAL I + II + III	1 506 121,87	60 000,00	-202 927,50		1 243 194,37

ETAT DES RESTES A REALISER 2018
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	Nature	Objet	Montant TTC en €
23	2315	RESEAU 2015 collecteur final d assainissement route d'Esparron	9 108,00
23	2315	RESEAU2017 REFECTION PARTIELLE RESEAUX BD REY	540,00
23	2315	RESEAU 2017 - COLLECTEUR ESPARON MISSION MAITRISE D'OEUVRE - CREATION POSTE DE REFOULEMENT SECTEUR RD70	8 880,00
23	2315	KERMES 2018. Travaux de voirie et réseaux divers relatifs à la requalification de l' Allée des Chênes KERMES.	2 400,00
23	2315	2017 PLACE MALHERBE - Travaux aménagement de la place part réseaux eaux usées assainissement	68 260,30
	Total 2315		89 188,30
Total 23			89 188,30
Total des restes à réaliser de dépenses 2018			89 188,30

État des restes à réaliser des dépenses d'investissement de l'exercice 2018 pour le budget annexe de l'assainissement de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, valant ouverture de crédits pour l'exercice 2019, arrête la somme de quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-huit euros et trente cent TTC.

Chapitre	Nature	Objet	Montant TTC en €
13	13111	Travaux de mise en séparatif réseau de collecte des eaux usées. Convention n° 2013/2079 du 04/09/2013	52 762,50
13	13111	Mise en séparatif, réalisation d'ouvrages de traitement et réduction des eaux parasites Place Malherbe. Décision n°2017 7012 du 16 novembre 2017 Subvention travaux	34 545,00
	Total 13111		87 307,50
Total 13			87 307,50
Total des restes à réaliser de recettes 2018			87 307,50

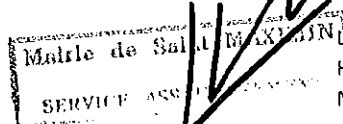
État des restes à réaliser des recettes d'investissement de l'exercice 2018 pour le budget annexe de l'assainissement de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, valant ouverture de crédits pour l'exercice 2019, arrête la somme de quatre-vingt-sept mille trois cent sept euros et cinquante cent TTC.

Fait en deux exemplaires à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le 17/01/2019

Le comptable,
Fabienne Arlaud



Fabienne ARLAUD
Comptable des Finances
Publiques



Gordonnateur,
Horace LANFRANCHI
Maire en exercice

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de membres présents :..... Nombre de suffrages exprimés :..... Nombres de procurations :..... VOTES : Pour :..... Contre :..... Abstentions :.....				
Date de convocation :				
Présenté par le maire, à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le 11 avril 2019				
Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire, à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le 11 avril 2019				
Les membres du conseil municipal		H. Lanfranchi	M. Bœuf	J. Freynet
H. Henri	S. Langlet	A-M Lamia	O. Barrau	L Martin
C Lanfranchi-Dorgal	L Ancolio-Thaon	M Sebbani	P Russo	A Kanbelle
A Degioanni	H Martinez	C Lombard	N Drevet	F Albert
M Robert-Riondet	D Vernet	S. Gallard	N Ritter	A Bonnot
V Garelo	A Decanis	B Gomart-Jacquet	B Silvy-Alibert	P Simonetti
G Perez	P Hrynda	M Granier	C Hatot-Medarian	N Davico Melek
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en préfecture le.....				
et de la publication le.....				
à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le 2019				